

COMMUNE DE GRURY

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu de la session ordinaire du 24 août 2015</p>

Présents : M. Guillaume PAQUIER, Mmes Claudette GRIVIAUD, Nathalie TALPIN, M. Albert THEVENET, Mmes Nathalie PAGNIER, Véronique BAILLY, Véronique VACHER, MM. Lionel GONNEAUD, Guillaume GUYARD, Mathieu AUXOUX, Dominique NEANT, Eric BOUDOT.

Absent représenté : Mme Séverine COMPARET (pouvoir à M. Guillaume PAQUIER)

Absents excusés : MM. Serge POTIER, Jean-Pierre GOUDIER

Secrétaire de séance : M. Guillaume GUYARD

M. PAQUIER ouvre la séance, et Mme Claudette GRIVIAUD donne lecture du compte rendu de la session du 16 juin 2015 qui est adopté à l'unanimité après que le Maire ait précisé d'une part que l'emprunt a été signé le 4 juillet 2015 et que les fonds seront débloqués au 2^{ème} semestre 2015, et d'autre part que l'abonnement EDF de la bascule a été résilié.

Le Conseil Municipal est informé du dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de conseil départemental dans le cadre du programme "100 projets pour l'emploi" pour les travaux du court de tennis réalisés et réceptionnés.

TRAVAUX

- Assainissement : le Conseil Municipal accepte les devis de
 - * MECA GALVA 71 : 234,52 € TTC pour le remplacement d'un câble inox à la station d'épuration.
 - * SARL LHERMITTE : 1 554,60 € TTC des travaux de terrassement à effectuer rue aux Bornes.
- La Gare : le Conseil Municipal accepte les devis de
 - * CPCM : 648,00 € TTC pour la fourniture et la pose d'habillage sur la longrine et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.
 - * SARL LHERMITTE : 1 031,94 € TTC pour le terrassement et la pose d'un tuyau d'eau potable.

L'ensemble de ces travaux seront inscrits aux sections d'investissement des budgets respectifs.

- Voirie : le Conseil Municipal accepte le devis de SNT-PAM pour des travaux supplémentaires au chemin de La Malvelle d'un montant de 2 990,06 € TTC.

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal:

- suite à l'accord de l'agent qui assure les fonctions d'ATSEM, sollicite le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour passer son temps de travail hebdomadaire de 32h30 à 31h30 à compter du 1^{er} septembre 2015.
- suite à la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des NAP fixe à 13h30 hebdomadaire le temps de travail de Mme Auxoux pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.
- modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Concernant Mme Lagarde toujours en arrêt de travail pour accident de service, le Maire informe l'assemblée :

- que la procédure de reclassement, arrivée à son terme, n'a donné aucun résultat.
- de son passage devant la commission de réforme le 25 août 2015.
- de la cessation du remboursement de son salaire par l'assurance à partir du 19 juillet.

REGLEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve les modifications du règlement de l'accueil périscolaire qui sera appliqué à compter du 1^{er} septembre 2015 : toute présence d'un enfant à l'accueil avant l'heure normale de son arrivée (horaires des bus ou 8h50 pour les autres) sera facturée.

Cependant les tarifs restent inchangés : 1,30 € par temps de garde et au-delà des horaires prévus, toute heure débutée est facturée 13,50 €.

ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Le Conseil Municipal autorise le maire à encaisser un chèque Groupama d'un montant de 990,00 € pour le remboursement des dégâts occasionnés sur la chaussée à La Malvelle par la EARL Segaud.

SYNDICAT DES EAUX DES BORDS DE LOIRE

Après délibération, le Conseil Municipal valide le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau.

RODP TRANSPORT DE GAZ

Le Conseil Municipal fixe à 138,74 € le montant de la RODP pour l'année 2015 et donne délégation au Maire pour calculer cette redevance chaque année et émettre le titre de recette correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de notifications de subvention pour
 - * le récupérateur d'eau : 4 656 € (PIIC) et 3492 € du Conseil Régional
 - * le programme de voirie 2015 : 8 580 € (PIIC).
- des remerciements de l'Association des Papillons Blancs pour le versement de la subvention.
- de l'invitation de la responsable de la Virade de l'Espoir pour la journée du 27 septembre.
- d'un courrier du Syndicat CGT des Activités Postales et de Télécommunications de Saône et Loire relatif à l'évolution de la présence postale sur le territoire.
- de la réception des travaux de voirie 2014.
- de la demande de M. Marcel Gonin d'acquérir la parcelle N317 et lui propose de faire une offre.
- de la proposition de Johann Couëtuhau, chargé de mission à la CCSL de présenter le PLUi à la prochaine séance du conseil.
- du schéma directeur de développement de la desserte en gaz de la commune présenté par le SYDESL. Il précise qu'il n'est pas intéressé dans l'immédiat.
- du diagnostic accessibilité réalisé par SOCOTEC, la commission des bâtiments va travailler le dossier afin de déposer l'Ad'Ap.

Extrait conforme à l'original,
Le Maire